

Adresse des comités de surveillance d'Arbois (Jura) qui annoncent à la Convention qu'ils viennent de faire passer aux armées le produit d'une offrande, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des comités de surveillance d'Arbois (Jura) qui annoncent à la Convention qu'ils viennent de faire passer aux armées le produit d'une offrande, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 69-70;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24979_t1_0069_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Etat des dons, 8 flor. II].

Sçavoir en assignats 245 liv. et monnoye 2 livr.	247 liv.
chemises	173
Souliers neufs	29 paires
idem vieux	5 idem
Bas neufs	27 idem
idem vieux	23 idem
Bonnets de coton vieux	3
Fil blanc	3 plottes
charpye	2 livres 1/2
Guestres neuves	1 paire
Un boulet de 4 remis à la fonderie	1

« Je soussigné François Gruard, garde magasin de l'Equipement militaire de Pontdevaux (?) avoir reçu les effets mentionnés cy-dessus »

GRUARD

[et mêmes signatures que ci-dessus].

Vu au Directoire du distr. 11 mess. II : MORTEL [et 1 signature illisible].

31

La société populaire de Cloye (1) adresse à la Convention nationale 2 malles contenant des habillemens pour nos frères d'armes, avec l'état des effets qui y sont renfermés. Elle l'invite à rester à son poste, et la félicite sur le courage et l'énergie qu'elle ne cesse de déployer contre les ennemis de la République.

La Convention auroit-elle besoin de secours, dit-elle, un arrêté du comité de salut public suffit pour prouver à nos lâches ennemis les immenses ressources que nous avons contre eux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cloye, 26 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen

La Société populaire de Cloye nous charge de faire passer à la Convention 2 malles contenant des effets d'habillement pour nos frères d'armes; nous te les adressons attendu que nous ne connoissons pas le comité à qui ordinairement on adresse les dons. S et F. »

[3 signatures illisibles].

[Etat des dons]

68 chemises, 1 culotte de drap blanc, 1 pantalon de cotonnade, 15 paires de bas neufs, 4 bonnets de coton blanc, 1 drap de toile commune, 36 chapeaux, 28 paires de souliers neufs, 4 livres 8 onces de charpie.

[Cloye, 16 prair. II].

« citoyens Législateurs,

D'une extrémité à l'autre de la République, un cri de patriotisme se fait entendre! Que la

Convention nationale demeure à son poste et la France est sauvée. Vos travaux sont pénibles mais le salut de l'Etat en dépend. Les traîtres sont chaque jour démasqués et punis; le sol français enfin purgé de ces monstres ne comptera que des patriotes, des hommes sages et vertueux.

Citoyens législateurs, nous vous félicitons de l'énergie et du courage que vous déployés contre ces vils fédéralistes ennemis du genre humain. Nous sommes debout pour vous deffendre. Commandés et vous serés obéi. Toutes nos facultés enfin sont destinées pour combattre tous ces brigands audacieux qui osent se mesurer avec nous.

La Convention auroit-elle besoin de secours? Un arrêté du Comité de Salut public suffit pour prouver à nos lâches ennemis les immenses ressources que nous avons contre eux.

Obéissance, soumission et protection aux loix, la République française une et indivisible, voilà la devise des membres composant la Société populaire de Cloye. »

MANCEL (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

32

Les comités de surveillance d'Arbois, département du Jura, annoncent à la Convention qu'ils viennent de faire passer aux armées le produit d'une offrande qui consiste en 456 chemises, 95 paires de bas, 25 paires de souliers, 6 paires de guêtres et 1100 liv., et qu'aujourd'hui leur commune s'occupe d'un nouvel envoi plus considérable en bas, chemises, guêtres et pantalons.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arbois, 15 prair. II] (2).

« citoyens Représentans,

Tandis que vous annéantissiez les factions qui machinent au dedans la perte de la République; tandis que nos braves Républicains terrassent au dehors les satellites de la tyrannie, nous nous occupons des besoins de nos frères d'armes. Déjà nous venons de faire passer aux armées par la voie de notre district, le produit d'une première offrande, qui consiste en 456 chemises, 95 paires de bas, 25 paires de souliers, 6 paires de guêtres, et en outre une somme de 1100 liv. Aujourd'hui notre commune s'occupe d'en faire une nouvelle plus considérable en bas, chemises, guêtres et pantalons.

Ce n'est pas, citoyens représentans, pour tirer gloire de ces foibles offrandes, que nous vous en informons. Contents de remplir le plus sacré des devoirs envers la patrie, celui de soulager nos intrépides défenseurs, nous avons laissé ignorer jusqu'à présent plusieurs autres dons, l'envoi même d'un cavalier monté et équipé aux frais de la Société populaire. Eh! Qui ne sait que toute privation pour nos frères d'armes est la plus douce des jouissances,

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XL, 62. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) C 308, pl. 1188, p. 16 et 17.

(1) P.V., XL, 63. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t) et 4 mess. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1391.

(2) C 308, pl. 1188, p. 18.

qu'il ne peut y avoir de sacrifice en faveur de ceux qui ne comptent pour rien le sacrifice de leur vie ? Incertains cependant de la destination de ces dons, nous avons crû devoir vous en instruire, crainte qu'ils ne deviennent la proie de quelques sangsues.

Soutenez vos efforts héroïques, pères de la liberté française. Vous l'avez fondée au sein des orages, vous la défendez contre le choc des tempêtes, vous l'affermirez malgré la rage insensée des tyrans ligués contre elle. Béni soit le génie tutélaire qui veille sur les destinées de ses plus fermes appuis ! Périssent dans l'abyme qu'ils oseroient encore creuser sous vos pas, les monstres ennemis de la République. S. et F. »

C.-F. PLUMEY, DAVID, DULEY, MORIN (*présid.*),
MICHEL, BOUSSON, MILAIRE-SAILLARD, TABEY,
GERBET, JARRE, VUILLAME.

33

La société populaire séante à Brest (1), les habitants de cette commune, la garnison et les marins qui sont actuellement dans ce port, jurent, avec le peuple français, la destruction entière de l'infame gouvernement Anglais, et de tous ses criminels esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brest, 16 prair. II] (3).

« Citoyens représentants du peuple français

Vous aviez d'abord déclaré ennemi du genre humain l'infame Pitt et l'imbécille Georges.

Depuis cette époque la nation anglaise n'a pas cessé de consentir et de coopérer à tous les crimes de son atroce Gouvernement : le peuple généreux que vous représentez n'en apprend les détails qu'avec horreur

Oui, citoyens, représentants, la nation anglaise est convaincue de complicité avec les scélérats qui la gouvernent; elle s'est mise elle-même hors le droit des nations, par les innombrables forfaits dont elle s'est souillée. La vertu des républicains français ne peut plus supporter l'existence de ces vils et funestes instruments de la corruption, des trahisons des assassinats... la mesure est horriblement comblée. Si Collot d'Herbois, Si Robespierre, si tout ce qu'il y a de plus pur dans la république française respire encore, ces monstres n'en sont que plus furieux, et méditent de nouveaux forfaits.

Nous la jurons, Citoyens représentants, nous la jurons avec le peuple français, la destruction entière de cet infame gouvernement anglais et de tous ses criminels esclaves. »

[624 signatures].

(1) Finistère.

(2) P.V., XL, 63. Mon., XXI, 37; J. Sablier, n° 1391; J. Fr., n° 635; Bⁱⁿ, 4 mess.

(3) C 309, pl. 1202, p. 30.

34

Les citoyens composant la garde nationale de Lille écrivent à la Convention nationale qu'ils ont été saisis d'horreur à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Collot d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lille, 17 prair. II] (2).

« Citoyens Représentans

Autant est vif l'amour dans les Lillois brulent pour la Patrie, autant ils ont été pénétrés d'horreur en apprenant les nouveaux attentats commis envers deux braves montagnards environnés de la confiance publique. Tandis que les français mettent à l'ordre du jour l'humanité et la vertu, Pitt l'infâme ministre d'un tiran imbécille compte ses instants par des assassinats et les odieux satellites multiplient leurs efforts sur nos frontières pour nous faire partager leur esclavage. Mais ils seront vains ces efforts; les français qui combattent pour la liberté sont autant de héros. Point de quartier pour les scélérats, voilà la devise que nous avons reçue de vous et que nous mettons en pratique.

Les lillois jurent sur leurs bayonnettes que quelque soit le poste que vous leur confiez, soit dans leurs murs, soit au dehors, ils y apporteront la même fermeté que vous montrez au vôtre et les ennemis n'y trouveront que la mort — Vive la Montagne! »

TAVANT (*chef de légion*), VALTON (*adj^t g^{ai}*),
NÉNAR (*sous-adj^t g^{ai}*), DELMOTTE (*secrét.*)

35

Le substitut de l'agent national du district de Tours écrit à la Convention que le décret qui met les vertus à l'ordre du jour est le plus punctuellement exécuté dans les campagnes, où l'on trouve l'homme simple, l'homme juste, l'homme de la révolution, en qui la dîme, la gabelle, les droits féodaux, et l'abus du pouvoir avoient annihilé l'amour de la liberté. Que les bénédictions de ces hommes de la nature la vengent bien des diatribes insensées des modérés, des hébertistes, des alarmistes et de toutes les sectes soudoyées par Pitt et Cobourg. Il envoie les procès-verbaux des faits républicains de François Blanchet et de Catherine Pajot.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (3).

P.-V. des faits républicains du C^m Blanchet et de la C^{no} Pajot] (4).

François Blanchet, citoyen domicilié dans la commune de Samblançay, métayer de la ferme

(1) P.V., XL, 63. Bⁱⁿ, 4 mess.

(2) C 309, pl. 1202, p. 31.

(3) P.V., XL, 63. Bⁱⁿ, 3 mess.

(4) Mon., XXI, 37; F.S.P., n° 353; J. univ., n° 1673; Audit. nat., n° 637; J. Fr., n° 635; C. Eg., n° 673; J. Paris, n° 539; Débats, n° 640; M.U., XLI, 74.